



Vo de voiture sans effraction

Par **YASMINE**, le **09/10/2009** à **16:28**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai besoin d'aide.

le 28 février 2009 On m'a volé mon véhicule une renault mégane 2 sport 2 litres toit panoramique siège cuir, vers 23 heures alors que je me trouvais au restaurant avec des amis, à la sortie plus de voiture.

Véhicule retrouvé 4 heures après par la police brûlé.

Une première expertise, je négocie la valeur de la voiture, parceque très bien entretenu chez RENAULT avec factures à l'appui, l'expert accepte, je cède mon véhicule à la compagnie, je donne la carte grise les clefs, enfin tous les documents nécessaire pour l'indemnisation.

Au bout de 6 mois on me dit contre expertise parce que il n'y aurait pas effraction, et pas d'indemnisation, on me demande même de payer les frais de gardiennage depuis le 29 février 2009.

Evidemment je ne suis pas d'accord, mais la compagnie me demande de prouver que le véhicule a bien été volé.

Je ne sais quoi faire, aidez-moi SVP.